

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA MENACE TERRORISTE D'EXTRÊME DROITE -
(N° 877)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 6, substituer au signe :

« , »

les mots :

« au cours ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.